

Le Maire de Banyuls-sur-Mer communique :

Face à l'arrêté du gouvernement socialiste de transfert de certaines activités médico-sociales de Banyuls-sur-Mer et de Cerbère vers le centre hospitalier de Perpignan, certains sèment le trouble en distillant des contre-vérités.

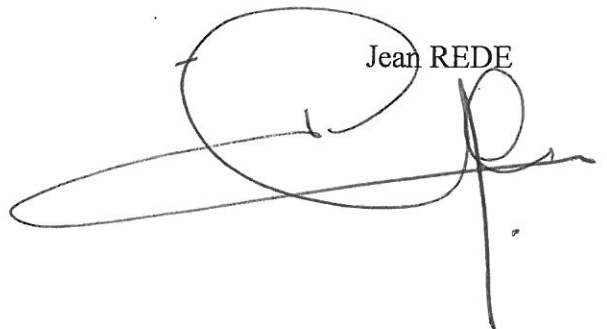
Depuis plusieurs mois je propose un grand terrain communal afin de conforter la vocation du site du centre héliomarin de Banyuls sur-Mer. Ces courriers (copies jointes) sont restés sans réponse à ce jour ... alors que la ville est force de proposition !!!

Il est regrettable que certains pour des visées purement électoralistes tentent de manipuler la population ... afin de faire oublier leur incapacité à défendre l'emploi de la Côte Vermeille auprès des instances parisiennes.

Ce n'est pas la division qui nous fera gagner sur ce difficile et complexe dossier M. le Député, mais l'union de tous pour la défense des intérêts de notre territoire.

Je tenais ainsi à rétablir la vérité.

Jean REDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'R' that are interconnected. The signature is written over the printed name 'Jean REDE'.

MAIRIE
DE
BANYULS-SUR-MER



Tél. 04 68 88 00 62

Fax 04 68 88 04 64

E-mail : contact@banyuls-sur-mer.com

N/Références C/N° 221

JR/AP/SS

Banyuls-sur-mer, le 25 octobre 2013

Jean RÈDE

Maire de la commune de Banyuls-sur-mer

à

Monsieur Pierre AYLAGAS

Député des Pyrénées-Orientales

Cabinet parlementaire

2, boulevard Lafayette

66400 CÉRET

Objet : Centre hélio-marin – Rappel de mise à disposition d’emprise foncière

Monsieur le Député, cher Ami,

Suite à la réunion du 25 octobre 2013 et dans la continuité des courriers que je vous avais adressés les 25 février et 24 avril 2013, je vous confirme que la commune est propriétaire d’un ensemble de plus de 8 hectares dont environ 2,5 hectares en zone constructible UAa du POS valant PLU. Cet ensemble est le Centre hélio-marin.

A l’heure actuelle plusieurs bâtiments sur le site ne sont plus exploités et correspondent à ceux recensés par une étude réalisée en 2008. Il est ainsi tout à fait possible de récupérer le foncier constructible sur lequel se trouvent les bâtiments qui ne sont plus exploités (au minimum 4 000 m² correspondant à la zone hachurée sur le plan ci-joint).

J’ajoute que l’emprise foncière évoquée ci-dessus se situe en zone blanche et zone bleue du PPRI (constructions possibles sous conditions en zone bleue).

Comme vous le savez, compte tenu de la maîtrise foncière disponible et de l’environnement favorable de ce site (accessibilité, cadre, compétence du personnel, affectation sanitaire historique...), il est cohérent de maintenir et de développer un pôle santé sur la commune de Banyuls-sur-mer.

Je suis prêt ainsi à mettre ce foncier à disposition de tout porteur de projet confortant la vocation sanitaire et sociale du site du Centre hélio-marin.

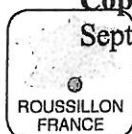
En vous remerciant par avance de votre soutien dans ce dossier, je vous prie d’agréer Monsieur le Député, cher Ami, mes respectueuses salutations.

Le maire,



Jean RÈDE

**Copie pour information à M. Jean-Marc BISSERIE – Président USSAP - Place du 22
Septembre - 11300 LIMOUX**





Tél. 04 68 88 00 62

Fax 04 68 88 04 64

E-mail : contact@banyuls-sur-mer.com

Banyuls-sur-mer, le 24 avril 2013

Jean RÉDE

Maire de la commune de Banyuls-sur-mer

à

Monsieur Pierre AYLAGAS

Député des Pyrénées-Orientales

Maire d'Argelès-sur-mer

2, boulevard Lafayette
66400 CÉRET

V/Références Cab/PA/AT130403

N/Références C/N° 93

JR/AP/SS

Objet : Centre hélio-marin – Maintien de l'activité de soins et des emplois

Monsieur le Député-Maire,

Je vous sais gré de votre lettre du 3 avril 2013 par laquelle vous m'informez du contenu de votre rencontre avec Monsieur Patrick RODRIGUEZ, Directeur Général de l'USSAP, gérant le Centre hélio-marin de Banyuls-sur-mer.

Vos termes me confortent dans l'idée commune que nous partageons, sur l'indispensable maintien de l'emploi sur le bassin de la Côte Vermeille, et notamment la commune que je dirige, au-delà de tous clivages politiques.

Vous évoquiez, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2012, une entrevue avec Madame Marisol TOURAINÉ, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, durant laquelle vous avez confirmé votre engagement à conserver les structures médicales sur site, plutôt que délocaliser dans la périphérie de Perpignan.

Je vous remercie de la fermeté avec laquelle vous défendez notre territoire, et vous prie de croire en mon soutien et celui de l'ensemble de mes élus à tenir position dans le projet de maintien des soins et du développement de nouvelles activités ; le maintien de l'emploi tient dans la réussite de ce projet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma sincère considération.



Le maire,
